

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 186 – ÉDITION DU 27 OCTOBRE 2022**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY**

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**- Édition du 27 octobre 2022 -**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration**

Bureau du conseil d'administration du 21 octobre 2022

- DÉLIBÉRATION N°D2022\_089 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 30 septembre 2022
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_090 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_091 Autorisation d'ester en justice - Recours devant le Tribunal Administratif (n°2202297-1)
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_092 Autorisation de signature du marché N°12M2022 - Groupement de commandes inter SDIS - Fourniture d'un parc locatif de bouteilles d'oxygène médicinal et prestations associées
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_093 Autorisation de signature du marché N°13M2022 - Groupement de commandes inter SDIS - Fourniture de véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)
- DÉLIBÉRATION N°D2022\_094 Communication sur les plaintes liées aux agressions de sapeurs-pompiers

**2 – Décisions réglementaires**

- ARRÊTÉ N°BDGRH2022-1830 fixant le tableau d'avancement au grade de lieutenant hors classe du corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle, pour l'année 2022.

**DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 21 OCTOBRE 2022**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 21 OCTOBRE 2022

---

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_089    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du bureau du Conseil d'administration du 30 septembre 2022.

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_090    AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1424-30,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 134-5 et suivants,

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment son article L.113-1,

Vu l'Instruction (NOR : INTE1935014J) du 20 août 2020 relative au plan de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice dans l'affaire BO RD NQ et SDIS / HS et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,

- **autorise** le Service Départemental d'Incendie et de Secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et ses agents dans cette affaire,

- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le Service Départemental d'Incendie et de Secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

### DÉLIBÉRATION N°D2022\_091    AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF (N°2202297-1)

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-30,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du Conseil d'administration à ester en justice et à défendre les intérêts du Service Départemental d'Incendie et de Secours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans le cadre du recours n°2202297-1 déposé par Monsieur X le 9 août 2022,

- **autorise** le Service Départemental d'Incendie et de Secours à mandater Maître Elodie POPUT, du Cabinet d'avocats BAZIN ET ASSOCIES, afin de représenter et conseiller l'établissement dans le cadre de ce recours,

- **autorise** le président du Conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,

- **autorise** le Service départemental d'Incendie et de Secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_092** AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ N°12M2022 - GROUPEMENT DE COMMANDES INTER SDIS - FOURNITURE D'UN PARC LOCATIF DE BOUTEILLES D'OXYGÈNE MÉDICINAL ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **attribue** le marché N°12M2022 - Fourniture d'un parc locatif de bouteilles d'oxygène médicinal et de prestations associées à la société AIR LIQUIDE SANTÉ France ;

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_093** AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ N°13M2022 - GROUPEMENT DE COMMANDES INTER SDIS - FOURNITURE DE VÉHICULES DE SECOURS ET D'ASSISTANCE AUX VICTIMES (VSAV)

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 21 octobre 2022,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **attribue** le marché N°13M2022 - Fourniture de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) à la société GIFA ;

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer tout acte s'y afférant.

**DÉLIBÉRATION N°D2022\_094** COMMUNICATION SUR LES PLAINTES LIÉES AUX AGRESSIONS DE SAPEURS-POMPIERS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des données relatives aux plaintes liées aux agressions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS en cours au 14 octobre 2022 (date du dernier état).

**ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service départemental  
d'incendie et de secours  
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté conjoint N°BDGRH2022-1830** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT HORS CLASSE DU CORPS DÉPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE, POUR L'ANNEE 2022

**Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS de Meurthe-et-Moselle**

**Le Préfet de Meurthe-et-Moselle  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2020 portant validation des lignes directrices de gestion par le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté DDSIS n° GPCO-2021-002 portant organisation du corps départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le tableau des emplois permanents du S.D.I.S de Meurthe-et-Moselle adopté par délibération du Conseil d'administration du SDIS ;

Considérant l'absence de nomination au titre de l'examen professionnel de lieutenant hors classe depuis 2 ans ;

Vu l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant M. COCHET Arnaud, préfet de Meurthe-et-Moselle ;

1, rue du préfet Claude Erignac  
CO 60031  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.26.26



Vu le décret du Président de la République en date du 17 août 2021 nommant Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet de préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral 22.BCI.01 du 28 janvier 2022 accordant délégation de signature à Mme Anne CARLI, sous-préfète, directrice de cabinet ;

Sur proposition Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

## ARRETEMENT

**ARTICLE 1 :** Le tableau d'avancement au grade de Lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est établi, au titre de l'année 2022, comme suit :

N° Ordre	NOM	Prénom
1	ROUSSEL	Thierry

La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade de lieutenant hors classe est de 0 % et de 100 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 0 % et de 100 %.

**ARTICLE 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 6 octobre 2022

Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Bernard BERTELLE

Le Préfet

Arnaud COCHET

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central DDSIS  
Ampliations : Dossier  
: Affichage

Transmission dématérialisée :  Paierie  
 DGSCGC  
 Préfecture